

n- Soutien à la visibilité des équipes artistiques

Mise à jour : Il y a 5 mois

Nature et objectif de l'aide

Cette aide au projet ponctuel est conçue pour soutenir une dynamique de visibilité, de communication et de diffusion des équipes artistiques, avec par exemple, la création d'un site internet, la captation d'un ou plusieurs spectacles, la formation d'un ou d'une chargé.e de diffusion, la présentation d'étapes de travail à des professionnels ou la présence sur un évènement bénéficiant d'un rayonnement important.

Le projet doit s'inscrire dans une stratégie cohérente et structurée de développement, l'objectif étant d'améliorer la visibilité et la diffusion des équipes artistiques seinomarines afin de favoriser leur viabilité économique.

Bénéficiaires

· Associations (compagnies de spectacle vivant et ensembles musicaux) dont le siège social et les activités sont implantés en Seine-Maritime

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

n- Soutien à la visibilité des équipes artistiques

Mise à jour : Il y a 5 mois

Prérequis et critères pour l'examen de la demande

- Le projet concerne une action spécifique de communication ou de visibilité intégrée à une stratégie de communication et de diffusion.

Il doit s'inscrire dans une stratégie globale en adéquation avec le territoire, les publics et les objectifs de l'équipe artistique.

- Le projet est observé au regard de sa convergence avec les orientations de la politique culturelle départementale.

Chaque dossier sera étudié de manière individualisée au regard de la situation de l'équipe artistique et du projet.

Avant tout envoi, un rdv avec le ou la conseiller.e en charge de la discipline artistique concernée au Département est fortement recommandé afin de présenter le projet et la démarche.

Les demandes concernant les projets musiques actuelles ne devront pas avoir fait l'objet d'un accompagnement sur le dispositif Start'n'Go ou dans le cadre du Contrat de filière des musiques actuelles pour la Normandie.

- Indicateurs quantitatifs :

- Pour ce projet spécifique : typologie et complémentarité des outils de communication, nombre de rencontres professionnelles et/ou déplacements envisagés

- Activité artistique globale de l'artiste ou de l'équipe artistique : nombre de concerts ou de représentations, nombre d'actions culturelles...

- Emploi, formation, budget : répartition et équilibre budgétaire, nombre de personnes rémunérées, formations mises en place le cas échéant

- Indicateurs qualitatifs :

Le projet doit s'inscrire dans une stratégie globale en adéquation avec le territoire, les publics et les objectifs de l'équipe artistique, de préférence dans une dynamique de collaboration en réseau et avec le soutien de plusieurs partenaires.

Le projet doit également prendre en compte :

- L'esprit des droits culturels et d'une culture partagée et non descendante
- L'inclusion de tous les publics quelle que soit leur situation ou leur handicap
- L'égalité entre les genres
- Les enjeux de la transition écologique dans le secteur culturel

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

- Le soutien à la visibilité des équipes artistiques est une aide au projet ponctuel. Elle ne peut être demandée qu'une fois par an et n'est pas cumulable avec l'aide au projet annuel des équipes artistiques

- La subvention est plafonnée à 25 % du budget prévisionnel et à 2 500 €

- L'éligibilité du projet ne signifie pas l'octroi systématique d'une subvention

- Les dossiers reçus pourront être accompagnés dans la limite des crédits disponibles

Direction de référence

Direction de la culture et du patrimoine